



LE SANS-ABRISME AU DENMARK

PRINCIPALES STATISTIQUES

Des comptages nationaux des personnes sans domicile sont réalisés tous les deux ans lors d'une semaine déterminée (la 6^e semaine de l'année) depuis 2007. Un système national de registre des clients des centres d'hébergement, géré par les autorités locales dans le cadre du paragraphe 110 de la Loi sur les services sociaux, existe depuis 1999. Le comptage donne une statistique lors d'une semaine bien précise, alors que le système de registre des usagers des centres d'hébergement démontre également l'évolution toute l'année, et ces chiffres sont publiés dans les statistiques annuelles.

Résultats du comptage national des personnes sans domicile de 2015

Veuillez noter que ces statistiques concernent une seule semaine :

- Personnes dormant dans la rue (ETHOS 1.1) : 609
- Personnes en hébergement d'urgence (ETHOS 2.1) : 345
- Personnes en centres d'hébergement pour sans-abris (ETHOS 3.1) : 2.202
- Personnes en centres d'hébergement à cause de leur sans-abrisme : 113
- Personnes séjournant chez des amis ou des proches : 1.876
- Personnes en hébergement transitoire à court terme (ETHOS 8.1) : 178
- Personnes sans domicile à leur sortie de prison (ETHOS 6.1) : 90
- Personnes sans domicile à leur sortie d'hôpital ou d'autre institution de prise en charge (ETHOS 6.2) : 138
- Autres : 687

Total : 6.138

Les dernières statistiques du système de registre des clients démontrent un total de 6.369 personnes séjournant dans des centres d'hébergement pour sans-abris en 2014.

HAUSSE/BAISSE DU NOMBRE DE SANS-ABRIS

Il y avait une hausse totale de 16% du sans-abrisme entre 2009 et 2013 (le nombre de sans-abris passant de 4.998 à 5.820 durant la période de la première stratégie de lutte contre le sans-abrisme). Toutefois, cette tendance variait fortement d'une municipalité à l'autre. Dans les 8 municipalités qui avaient mis en œuvre l'ensemble du programme de la stratégie (voir plus bas), le sans-abrisme avait augmenté en moyenne de 4 pour cent. Dans les 9 municipalités qui disposaient d'un programme flottant d'aide aux sans-abris, le sans-abrisme avait augmenté en moyenne de 11 pour cent, alors que dans les 81 autres municipalités, qui n'avaient pas participé au programme, le sans-abrisme avait augmenté en moyenne de 43 pour cent.

ÉVOLUTION DU PROFIL DES SANS-ABRIS

Il y a eu une hausse de 85% du sans-abrisme parmi les jeunes au Danemark entre 2009 et 2015 (de 633 personnes à 1.172 personnes). Cela reflète le fait que les jeunes souffrant de besoins complexes sont particulièrement vulnérables dans les marchés de logement serrés, notamment parce qu'ils peuvent accéder à des niveaux plus faibles d'allocations sociales. Le public est davantage sensibilisé au problème du sans-abrisme parmi les jeunes depuis la mise en place de la stratégie.

Le comptage national des personnes sans domicile démontre que le sans-abrisme au Danemark se concentre parmi les personnes souffrant de problèmes complexes. Environ quatre sans-abris sur cinq au Danemark souffrent soit de troubles psychiques, soit de problèmes de dépendance, soit des deux. Environ la moitié des sans-abris souffrent de troubles psychiques, environ deux-tiers souffrent de problèmes de dépendance, et un tiers de ces personnes souffrent de troubles psychiques et de problèmes de dépendance. Seul un sans-abri sur cinq ne souffre d'aucun de ces problèmes.

POLITIQUES & STRATÉGIES

Stratégie pour réduire le sans-abrisme au Danemark, 2009–2012

Étendue

[FICHE PAR PAYS FEANTSA]

Dix-sept municipalités (sur un total de 98) étaient impliquées dans la stratégie. L'accent était placé sur huit municipalités qui englobaient environ la moitié des personnes sans domicile au Danemark. Celles-ci incluent les trois plus grandes villes – Copenhague, Aarhus et Odense. La majorité du budget de la stratégie était allouée à ces municipalités. Lors d'une deuxième phase, d'autres municipalités ont été invitées à introduire une demande de financement. Neuf autres municipalités, principalement des villes de taille moyenne, ont alors été sélectionnées.

Objectifs

1. Aucun citoyen ne devrait vivre dans la rue ;
2. Les jeunes ne devraient pas séjourner dans des institutions de prise en charge et devraient bénéficier de solutions alternatives ;
3. Les périodes d'hébergement dans les institutions de prise en charge ou les centres d'hébergement ne devraient pas excéder trois à quatre mois pour les citoyens qui peuvent vivre dans leur propre logement avec l'accompagnement nécessaire ;
4. Les sorties de prison ou d'hôpital devraient présupposer l'existence d'une solution de logement.

Quelques 500 millions de couronnes danoises (67 millions d'euros) de fonds publics ont été allouées à la stratégie sur une période de quatre ans. Cela s'ajoute aux fonds municipaux pour les services statutaires d'aide aux sans-abris tels que les centres d'accueil et les centres d'hébergement pour personnes sans domicile.

Le logement d'abord était le principe prépondérant de la stratégie. La stratégie a ainsi soutenu trois méthodes d'accompagnement flottant : le traitement communautaire dynamique (ACT), la gestion individuelle de cas (ICM), et l'intervention en temps critique (CTI). D'autres parties du programme incluent le renforcement du travail de proximité et la mise en œuvre d'une méthodologie pour l'évaluation des besoins dans les centres d'hébergement pour sans-abris. Des ressources ont également été allouées à d'autres initiatives et services locaux. En outre, des fonds ont été alloués à la fourniture de davantage de logements pour les personnes sans domicile, incluant la construction de nouveaux logements. Les municipalités ont introduit des demandes pour des projets spécifiques, et après un processus de négociation entre le gouvernement central et le gouvernement local, certains projets ont été sélectionnés. Les municipalités pouvaient choisir de se concentrer sur l'ensemble ou juste sur certains des quatre grands objectifs selon la situation locale.

Évaluation et suivi

La stratégie a été évaluée en septembre 2013. Durant la période de la stratégie, le sans-abrisme a globalement augmenté. La hausse était considérablement plus faible dans les municipalités qui avaient adopté la stratégie. Néanmoins, les objectifs qui avaient été fixés pour les objectifs globaux de

la stratégie (réduction du sans-abrisme de rue, réduction de la nécessité pour les jeunes de séjourner dans des centres d'hébergement, réduction de la durée des séjours dans les centres d'hébergement et réduction du sans-abrisme à cause d'une sortie d'institution) n'ont pas été atteints.

Toutefois, les interventions basées sur le logement d'abord et mises en œuvre dans le cadre de la stratégie se sont avérées très efficaces en termes de taux de maintien dans le logement. Une partie du suivi de la stratégie s'étendra à la fourniture du logement d'abord dans 23 autres municipalités et se concentrera sur la formation et le renforcement des capacités.

Dans le cadre du nouveau programme, un programme spécifique visera le développement d'interventions ciblées pour les jeunes sans domicile, avec un accent sur l'accompagnement basé sur la gestion des cas, ainsi que l'amélioration des modèles de coopération parmi les différents accompagnateurs au niveau municipal.

Gouvernance

Le ministère des Affaires sociales dirige la stratégie, qui a été adoptée par le Parlement danois. Les municipalités signent des accords de mise en œuvre avec le ministère, et déterminent des objectifs locaux quantifiables conformes aux objectifs de la stratégie. Les municipalités doivent développer des processus de suivi pour mesurer les progrès. Le ministère des Affaires sociales coordonne le suivi global au niveau national.

Évolution du budget

La stratégie nationale a été financée à hauteur de 500 millions de couronnes danoises en quatre ans (jusqu'en août 2013). Les centres d'hébergement sont financés dans le cadre de la législation applicable à hauteur d'environ 1,4 milliard de couronnes danoises par an.

Depuis 2009, des coupures budgétaires ont été observées au niveau municipal (par rapport aux programmes traditionnels pour les sans-abris comme les centres d'accueil et certains types d'hébergement).

Prévention ciblée

Si le nombre d'expulsions a globalement augmenté durant les années 2000 avec un pic de 4.405 expulsions en 2011, le nombre d'expulsions a commencé à baisser à partir de 2011 avec 3.507 expulsions en 2013. Une explication possible est la suppression d'un plafond pour les niveaux d'allocations en 2011 ainsi que d'autres adaptations du système d'allocations. Toutefois, une nouvelle réforme des allocations en 2013 a introduit une baisse des allocations pour une partie des bénéficiaires âgés entre 25 à 29 ans, même si les personnes considérées comme inaptes à l'éducation sont maintenant exemptes de la baisse des allocations. Une autre explication possible de la baisse des expulsions pourrait être un impact positif du programme d'accompagnement flottant de la

[FICHE PAR PAYS FEANTSA]

stratégie nationale de lutte contre le sans-abrisme, qui réduit les risques d'expulsions pour les groupes qui risqueraient d'être facilement expulsés après avoir été reloués.

La stratégie incluait un objectif stratégique spécifique sur la réduction du sans-abrisme après la sortie d'institutions. Un modèle a été développé pour définir les étapes nécessaires du permis de sortie à la sortie à proprement parler. Une feuille de route doit être élaborée pour renforcer la coopération entre les prisons, les centres de prise en charge, les hôpitaux et les municipalités en vue d'assurer une cohérence des actions prises durant la transition de la prison ou des centres de santé vers un logement indépendant. L'intervention en temps critique est utilisée pour fournir un accompagnement lors de la transition vers le logement. Les statistiques sur le sans-abrisme au Danemark suggèrent que le programme a eu un impact positif. L'enquête nationale sur le sans-abrisme collecte des données sur les personnes hospitalisées ou emprisonnées qui doivent sortir dans un mois et qui n'ont pas de logement. Durant la période de la stratégie, le nombre de personnes devant sortir de prison ou d'hôpital sans avoir de solution de logement a été considérablement réduit. Au total, les six municipalités qui se sont concentrées sur cet objectif (Albertslund, Esbjerg, Copenhague, Odense, Randers, Aarhus) ont réduit le nombre de personnes dans cette situation, de 106 en 2009 à 65 en 2013 (sans atteindre l'objectif d'atteindre 39 en 2012 mais en réalisant toutefois des progrès importants).

Approches dirigées vers le logement

Comme expliqué ci-dessus, la stratégie danoise sur le sans-abrisme a adopté l'approche du logement d'abord. Elle veut garantir que chaque personne sans domicile dispose de son propre logement le plus rapidement possible et qu'elle bénéficie de l'accompagnement nécessaire pour pouvoir le garder. Le logement est souvent fourni dans le cadre du « droit municipal d'affectation » d'un logement social. Une partie des fonds de la stratégie visait à fournir davantage de logements pour les personnes sans domicile, incluant la construction de nouveaux logements.

L'évaluation de la stratégie a démontré que le logement abordable est une priorité clé. La hausse du sans-abrisme durant la période de la stratégie se concentrait dans les grandes régions urbaines danoises, et en particulier dans la banlieue de Copenhague. Les municipalités soulignent que le marché du logement est de plus en plus serré tant à Copenhague qu'à Aarhus, avec un manque de logements abordables pour les personnes socialement vulnérables.

Une conclusion qualitative de l'évaluation de la stratégie était que les logements indépendants dispersés étaient plus adaptés pour la plupart des personnes, et que l'accompagnement flottant intensif permettait aux personnes présentant des besoins complexes de vivre dans leurs propres logements indépendants. En outre, les conclusions indiquent que les logements regroupés pouvaient avoir des

conséquences négatives comme des conflits parmi les résidents, et que certains résidents pouvaient se retrouver piégés dans un environnement dominé par la toxicomanie ou l'alcoolisme.

Il existe également certains types spécifiques de logements « adaptés », comme les *skaeve huse*, qui offrent une forme alternative de logement indépendant permanent pour les personnes qui ne souhaitent pas vivre dans la communauté dans les logements sociaux traditionnels.

L'accent est placé sur le développement de systèmes d'accompagnement flottant pour mettre en œuvre la stratégie sur le sans-abrisme. Les municipalités sont invitées à placer l'accent sur le traitement communautaire dynamique (ACT), l'intervention en temps critique (CTI) et la gestion individuelle de cas (ICM).

REMARQUES SUR LES DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES CLÉS

Positives

Passage vers des solutions permanentes de logement le plus rapidement possible.

Négatives

Impression générale que l'utilisation de l'espace urbain est de plus en plus contrôlée, notamment via le remplacement des bancs confortables par des options plus précaires.

Hausse du sans-abrisme parmi les jeunes.